

Carrefour

Visitez le site Internet
www.nandrin.be
Plus complet, plus convivial!

Élections communales
et provinciales du 14
octobre 2012 P.20 ►

Qui seront les sportifs 2012 ?

À l'heure où chacun reconnaît les bienfaits du sport, il est important que des sportifs participants ou dirigeants soient mis à l'honneur une fois par an.

Comme chaque année, l'Échevinat des Sports et la Commune de Nandrin organisent les « Mérites Sportifs », une organisation qui permet de faire connaître aux Nandrinois les talents de notre commune.

Il ne s'agit pas de rechercher absolument les meilleurs résultats, mais plutôt de s'attacher précisément à cette notion de « Mérite », qui n'implique pas uniquement la performance, mais sous-entend également l'exemple à suivre.

Aux fins de promouvoir la pratique des sports et d'honorer comme il se doit les performances réalisées dans ce domaine, la Commune de Nandrin attribuera comme chaque année les trophées du mérite sportif communal sur base des résultats obtenus au cours de l'année précédente. Dans tous les cas, les candidats auront dû accomplir une performance favorisant la renommée du sport nandrinois tout en ayant assuré le développement de valeurs éthiques et de respect de l'autre, et ce, durant l'année 2012.

En vue de l'octroi de ces récompenses, toutes les disciplines sportives sont mises sur un même pied qu'elles soient exercées à titre amateur ou professionnel, soit individuellement, soit par équipe.

Le choix des lauréats se fera parmi les candidats domiciliés dans la Commune de Nandrin, et les équipes ou les clubs dont le siège est situé sur son territoire, ayant réalisé durant l'année 2012 une performance de valeur ou dont l'ensemble de la carrière sportive est digne d'éloge.

Donc, si vous êtes sportifs, et que vous avez réalisé des performances notables dans le courant de l'année 2012 ou que vous bénéficiez d'un palmarès hors du commun, vous êtes invités à poser votre candidature ou celle d'un proche aux « Mérites sportifs ».

Comment s'y prendre ?
Les candidats peuvent télécharger sur le site de la commune de Nandrin (www.nandrin.be -> vivre à Nandrin -> Sports et jeunesse) le formulaire de participation 2012, ou prendre contact avec l'Administration au 085/51.94.78





Memento téléphonique

Maison communale	085/51.94.90
Nandrin santé	04/372.11.20
Parc à conteneurs	04/372.07.29
Poste de Nandrin	085/51.96.65
École com. de Villers	085/51.12.33
École com. de St.-Séverin	04/371.41.35
École St.-Martin	085/51.21.28
Accueil temps libre	0479/65.04.26
Police de proximité	085/51.27.10
Zone de police Condroz	085/41.03.30
Police «Urgent»	101
Pompiers de Huy	085/27.10.00
Croix Rouge	04/383.64.36

CPAS

Central	085/27.44.60
Services administratifs	085/27.44.61
Fax	085/51.26.81
Service maintien domicile	085/27.44.64
Service social	085/27.44.62
Service guidance budget	085/27.44.64
Consultations ONE	085/27.44.69
Les canailloux (crèche)	085/27.44.68
Responsable de la crèche	085/27.44.63
Candidat réfugier politique	085/27.44.62
Service énergie	085/27.44.65

Vos Élus à votre service

NANDRIN Joseph 085/51.94.95
Bourgmestre.
j.nandrin@nandrin.be

LEMMENS Michel 085/51.35.91
Finances, travaux publics, personnel, eau,
eaux usées et déchets.
michel.lemmens@nandrin.be

VAESSEN Sophie 085/51.94.95
Famille, jeunesse, participation, santé,
mobilité et agriculture.
sophie.vaessen@nandrin.be

RAMELOT Benoît 085/51.94.95
Classes moyennes, commerce, économie,
PME, culture, sports, infrastructures sporti-
ves, loisirs et tourisme.
benoit.ramelot@nandrin.be

POLLAIN Daniel 0473/71.39.56
Enseignement, urbanisme, aménagement
du territoire, écologie, environnement, loge-
ment, relations publiques, communication.
daniel.pollain@nandrin.be

MOTTET Guy 0477/99.04.64
Président du CPAS de Nandrin
En charge de l'accueil extrascolaire et des
aînés.
guy.mottet@nandrin.be

L'administration communale vous accueille

**Du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 heures**
Le mercredi de 13h30 à 15h30
Le jeudi de 18 heures à 20 heures
Tous les jours au 085/51.94.90

Fermetures

Jeudi	27/09/2012
Jeudi	1/11/2012
* Vendredi	2/11/2012
Jeudi	15/11/2012
* Vendredi	16/11/2012
Mardi	25/12/2012
Mercredi	26/12/2012

*** Pour ces jours, et en cas d'urgence « dé-
claration de décès » uniquement, veuillez
prendre contact avec la permanence de
9h. à 12h. au 085/51.94.76**



État civil

Naissances

RIGO Arthur	11/05/2012
BLUGE Emma	23/05/2012
TOMME Kimi	31/05/2012
LALLEMAND Laurent	06/06/2012
MEURA Irénée	28/06/2012
CULTRERA Tom	06/07/2012
BRABANT Edouard	12/07/2012
MINET Madeline	18/07/2012
JACQUEMIN Juliette	20/07/2012
VAN EYLEN Maxence	21/07/2012
STANKOVIC Tom	24/07/2012
STEFFAN Sandro	27/07/2012

PIRET Karl	09/08/2012
SHERRINGTON William	30/07/2012
CANNELS Justin	02/08/2012
PERET Martin	03/08/2012
BROUILLARD Lucien	05/08/2012

Mariages

THEUNS Tom & DORZEE Aurélie	16/06/2012
SILVESTRE BARROS Everton & BEREIL Lysis	07/07/2012
TYTGAT Cédric & NAMOTTE Natacha	28/07/2012
RENSON Joël & MAES Isabelle	11/08/2012
GAROT Daniel & POIZAC Sylvie	18/08/2012
VANBERGEN Lionel & MICHAUX Elodie	01/09/2012
DIEU Fabian & THIRIONET Natacha	01/09/2012

Décès

GILLET Suzanne	12/04/1924 24/05/2012
LAFUT Marie-Louise	14/02/1950 26/05/2012
HEUSDAIN Gilbert	11/03/1930 09/06/2012
SKIVÉE Jean-Paul	16/04/1946 09/06/2012
VANDENDWYE Armand	07/10/1932 15/06/2012
DELHELLE Marcel	06/04/2012 18/06/2012
ADAM Gabrielle	17/04/1918 19/06/2012
DECILLE Claudine	18/06/1924 21/06/2012
DE CANDIDO Irène	11/12/1942 26/06/2012
LENHARD Gabrielle	01/05/1922 03/07/2012
FRANKINET Jean-Claude	24/11/1956 09/07/2012
LEJEUNE Irène	13/08/1924 08/07/2012
DUSART Jean	02/04/1939 17/07/2012
BOVIE Jeannine	16/04/1930 03/08/2012
VANDENBERGHE Alice	09/09/1921 06/08/2012
KOFFERSCHLÄGER Armand	22/10/1939 24/08/2012

Le mot du Bourgmestre



Sommaire

Mémento téléphonique	
État civil	
Infos Citoyens	
Le mot du Bourgmestre	2 à 5
École communale	6
Un crématorium dans l'est de la Province	7
Sports & loisirs	8 à 10
Agenda	11
Environnement et mobilité	14 à 19
Élections	20

La publication « Carrefour » trimestriel est le bulletin communal de la Commune de Nandrin, éditée à 2500 exemplaires et distribuée par la Poste dans 2390 boîtes aux lettres. Bureau de dépôt : Nandrin
N° d'agrégation : P401092
Éditeur responsable :
Administration communale de Nandrin.
Place Ovide Musin 1 - 4550 Nandrin

Comité de rédaction :
Joseph Nandrin, Bourgmestre
Daniel Pollain, Échevin
Pierre Jamaigne,
Secrétaire communal
contact :
communication@nandrin.be
Mise en page : olivierhermia@me.com

**Vous cherchez un lieu
d'accueil familial et ...
professionnel pour
les premiers pas
de vos bambins ?**



Notre maison d'enfants
« **Les CANAILLOUX** »,
les accueille de 7h30' à 18h00',
dans un cadre verdoyant.

Pour un renseignement ou une visite,
contactez le CPAS de Nandrin
au 085/27 44 60

Joseph NANDRIN
Votre Bourgmestre.

112 et 101 pour les appels urgents uniquement

appels urgents



pas de blabla

Imaginez-vous que soudainement, votre friteuse prenne feu, votre maman tombe de l'escalier ou que vous surpreniez quelqu'un en train de cambrioler chez votre voisin. Vous appelez un numéro d'urgence parce que vous avez besoin que les pompiers, une équipe médicale ou la police vienne rapidement sur place. A l'autre bout du fil, un opérateur vous pose des questions, vous conseille et prévient alors les services de secours nécessaires.

Que se passe-t-il si vous appelez un numéro d'urgence alors que vous n'avez pas réellement besoin d'une aide urgente ? Cela arrive-t-il souvent ? Quelles en sont les conséquences ?

Numéros d'urgence en Belgique

En Belgique, il existe deux grands numéros d'urgence :

- 112 pour les pompiers et les ambulances
- 101 pour la police

De plus, le 112 est un numéro d'urgence européen. Si vous voyagez en Europe, vous pouvez former le 112 pour alerter que ce soit les pompiers, une équipe médicale ou la police.

Que devez-vous dire lorsque vous appelez un numéro d'urgence ?

Généralement, lorsque vous composez un numéro d'urgence, vous vous trouvez dans une situation stressante. Il est toutefois essentiel que vous communiquiez des informations correctes et précises à l'opérateur et que vous répondiez à toutes ses questions.

Indiquez-lui :

- l'endroit exact
- ce qui s'est passé
- s'il y a des blessés
- qui vous êtes

Quelle est la différence entre un appel urgent et un appel non urgent ? Quelques exemples.

Vous pouvez appeler le 112 ou le 101 si vous avez besoin de l'aide rapide des pompiers, d'une équipe médicale ou de la police. Si la situation n'est pas urgente, il est préférable d'appeler les pompiers locaux, votre médecin généraliste (en dehors des heures le service de garde de médecine générale) ou la police locale. Il existe aussi d'autres numéros d'urgence pour les problèmes spécifiques, par exemple les centres de prévention du suicide ou le centre antipoisons.

Quelques conseils utiles :

Attendez patiemment qu'on vous réponde. Ne raccrochez pas, cela vous ramènerait au début de la liste d'attente.

Si vous avez appelé un numéro d'urgence par

erreur, ne raccrochez pas, mais signalez à l'opérateur que tout va bien, afin qu'il sache qu'il n'y a pas d'urgence.

Que se passe-t-il si vous n'avez pas besoin d'une aide urgente mais que vous appelez quand même un numéro d'urgence ?

Des personnes appellent un centre d'appels urgents pour toutes sortes de raisons : parce qu'ils ont besoin d'une aide d'urgence, mais aussi pour réserver un taxi ou par erreur lorsqu'ils n'ont pas bloqué le clavier de leur GSM. En Belgique, plus d'un appel sur quatre à un centre d'appels urgents ne constitue pas une urgence.

Si vous appelez les secours sans raison valable, vous empêchez les opérateurs des centres d'appels urgents de répondre aux appels de personnes qui en ont réellement besoin. Elles doivent donc attendre plus longtemps avant d'obtenir une réponse et avant l'intervention des secours. Les personnes qui appellent délibérément les numéros de secours « pour faire une blague » s'exposent à des poursuites judiciaires qui peuvent mener à des condamnations pénales.

Souhaitez-vous être secouru le plus rapidement possible ? Alors, ne composez le 112 ou le 101 que si vous avez vraiment besoin d'une aide des pompiers, d'une équipe médicale ou de la police.

En d'autres termes, « les appels urgents : pas de blabla ».

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.sos112.be.

Quand pouvez-vous appeler ?

- Si un bâtiment, une forêt ou un véhicule est en feu.
- En cas d'accident grave avec des blessés ou des morts.
- Si vous êtes victime ou témoin d'une bagarre.
- Si vous découvrez un cambrioleur.
- ...

Quand ne pouvez-vous pas appeler ?

- Pour vérifier si le 101 ou le 112 fonctionne.
- Pour faire une blague.
- Si vous avez besoin de renseignements généraux, comme un numéro de téléphone ou une adresse.
- ...



Tests sirènes

Ces tests auront lieu le 4 octobre 2012.

À cette date, les sirènes seront actionnées entre 11h45 et 13h15.

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alerte NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé «Signal d'essai» sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène. (Au-delà de 500m les « messages parlés » sont difficilement

audibles. Des moyens alternatifs sont en cours de développement pour pallier ce problème).

Toutes les informations utiles sur le réseau d'alerte des sirènes de la Sécurité civile sont reprises sur le site Internet :

www.centredecrise.be

À l'occasion de ces essais, vous pouvez faire part de vos observations via l'adresse e-mail suivante :

alerte@ibz.fgov.be
ou 0800-94.133

Les alcooliques Anonymes

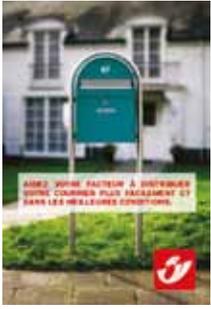
LES ALCOOLIQUES ANONYMES sont une association d'hommes et de femmes qui partagent entre eux leur expérience, leur force et leur espoir dans le but de résoudre leur problème commun et d'aider d'autres alcooliques à se rétablir.

www.alcooliquesanonymes.be

Tous les jeudis
Place A. Botty 1/1
4550 Nandrin

!!! nouvelle adresse !!!
à 20h00

078/15.25.56



Bien recevoir votre courrier ? Tout commence par une boîte aux lettres adaptée

Vous avez envie de recevoir votre courrier à temps ? Et en parfait état ? C'est aussi l'objectif que nous nous fixons jour après jour. Et vous pouvez nous y aider ! En disposant d'une boîte aux lettres adaptée, et placée à un endroit accessible.

Votre courrier est précieux

Vous êtes sensible à un service essentiel de bpost : la distribution de votre courrier, chaque jour ouvrable de la semaine. Tout naturellement, vous avez envie de recevoir votre précieuse correspondance à temps et en parfait état. Et c'est aussi le souhait et l'objectif de toute l'équipe de bpost.

Vous pouvez nous aider à vous offrir un service optimal. En disposant d'une boîte aux lettres adaptée, placée à un endroit facilement accessible, en bordure de voie publique, vous facilitez le travail de votre facteur et vous avez la garantie de recevoir votre courrier à temps et en bon état.

Les 6 règles obligatoires pour une bonne réception du courrier

• Emplacement

Votre boîte aux lettres doit se trouver à la limite de la voirie*.

Dans les habitations comptant plus de 4 boîtes aux lettres, les boîtes peuvent être placées soit sur la porte d'entrée, soit au rez-de-chaussée à un endroit facilement accessible et bien éclairé.

• Accès

L'accès à la boîte aux lettres doit toujours être libre et sans danger.

• Ouverture

Votre boîte doit présenter une ouverture d'au moins 23 cm de large et 3 cm de hauteur. .

• Taille

Votre boîte doit être suffisamment grande pour pouvoir recevoir une grande enveloppe (format C4).

• Hauteur

L'ouverture de votre boîte doit se situer à une hauteur de 70 à 170 cm.

• Numérotation

• La numérotation de votre boîte doit être visible et lisible depuis la voirie (y compris dans l'obscurité).

• Précaution non obligatoire, mais vivement conseillée : indiquez le nom de tous les habitants sur la boîte aux lettres.

• Numéro de boîte

• Si plusieurs numéros de boîtes ont été attribués à un seul numéro de maison, les numéros de boîte doivent être mentionnés de manière lisible et visible sur ou à proximité des boîtes aux lettres correspondantes. Cette numérotation doit suivre un ordre logique et se composer, de préférence, uniquement de chiffres.

• Précaution non obligatoire, mais vivement conseillée : indiquez le nom de tous les habitants sur la boîte aux lettres.

**Vous pouvez également retrouver ces règles dans l'arrêté ministériel du 20/04/2007. Moniteur Belge - 01 juin 2007.*

DON DE SANG, DON DE VIE

NANDRIN Ecole St Martin
rue de la Rolée 4
jeudi 20/12/2012
de 16h00 à 19h00



QUI PEUT DONNER DU SANG ?

Toute personne âgée de 18 à 65 ans, et en bonne santé, peut donner son sang. Avant chaque don, le médecin vérifie que le donneur est en condition pour donner du sang.



Pour plus d'informations sur le don de sang et les centres de collectes proches de chez vous, surfez sur www.transfusion.be ou contactez-nous gratuitement au 0800 92 245



Expo champignons Jeunes Naturalistes du Condroz

**SAMEDI 20 octobre
de 14h à 20h**

**DIMANCHE 21 octobre
de 9h30 à 14h**

**Local des JNC
Rue Bouhaye n°36 à FRAITURE**

- Exposition des espèces de nos régions
- Détermination des champignons par des spécialistes
- Dégustation & bar
- Promenade familiale le dimanche matin; rendez-vous au local des J.N.C. (rue Bouhaye n° 36 à Fraiture) à 9h30

Organisation : JNC
(Jeunes Naturalistes du Condroz)
Renseignements : 085/51 28 36
e-Mail : eloyपाल@gmail.com

Sous le patronage du Service des
Affaires Culturelles de la Province de Liège.



La paroisse de Saint-Séverin

dédicacera le dimanche 30 septembre prochain, une chapelle latérale de l'église du village à Saint-Jacques de Compostelle. En effet, des pèlerins de plus en plus nombreux font halte au presbytère.

Dès 7 heures : brocante aux abords du presbytère.

Dès 8 heures 30 : pèlerinage de Scry à Saint-Séverin. Invitation aux marcheurs de notre entité !

À 10 heures 30 : messe de dédicace, barbecue dans les jardins du presbytère.

À 16 heures : concert de flûte et orgues (entrée libre).

Inscriptions et renseignements :

Mme Anne-Marie NIHOUL au 0478/93.15.51

École communale de Nandrin

C'est la rentrée !

C'est autour d'une tasse de chocolat chaud, d'un café ou d'un jus de fruit, et sous une météo clémente qu'élèves, parents et enseignants se sont retrouvés ce lundi 3 septembre.

En effet, c'est devenu une tradition, les associations de parents des implantations de Villers-le-Temple et de Saint-Séverin organisent, à chaque rentrée scolaire, un petit déjeuner; une façon bien sympathique de se retrouver après deux mois de vacances. C'est l'occasion également de proposer aux élèves des petits déjeuners équilibrés : céréales, pains au chocolat, salade de fruits maison,...

A cette occasion, Daniel Pollain, Echevin de l'enseignement, après avoir souhaité l'accueil aux parents, souligné le dynamisme et la qualité de l'enseignement communal, a présenté l'équipe pédagogique qui bénéficie cette année encore d'un encadrement renforcé par la présence de deux puéricultrices. Cet encadrement permet la continuité du projet hygiène et bien-être de l'enfant initié en 2009 dans les classes maternelles et propose une transition tout en douceur entre le milieu d'accueil des tout petits et l'école maternelle.

Les grandes vacances ont été mises à profit pour les différents travaux d'entretien des bâtiments et l'installation de nouveaux modules de jeux extérieurs tant à Saint-Séverin qu'à Villers-le-Temple. C'est grâce au dynamisme des comités scolaires et aux rentrées financières des activités organisées tout au long de l'année par ceux-ci que ces infrastructures peuvent voir le jour pour la plus grande joie des enfants. Un tout grand merci également à Willy, Arnaud et Luc du service des travaux pour la mise en oeuvre de ces installations.

Enfin, signalons qu'un tout nouveau car aux couleurs de la commune assure les multiples déplacements à vocation pédagogique des groupes scolaires, en toute sécurité. ◀



L'unité scout de Nandrin, Tinlot et environs accueille vos enfants de 8 à 18 ans

Durant l'année scolaire, les réunions en section ont lieu en général le samedi de 14 à 17h. De temps en temps, des journées complètes sont organisées.

De plus, un petit camp au moins est prévu aux alentours de la Toussaint avant l'apothéose du grand camp qui a lieu durant la première quinzaine du mois de juillet. Venez rencontrer nos animateurs !

Pour tout savoir sur nos activités :

www.scoutsdenandrin.be



Un crématorium dans l'Est de la province.

C'est donc au seuil de l'été 2012 que s'est achevé cet important chantier, entamé le 23 août 2010.

La capacité d'accueil du Centre funéraire de Liège - Robermont, trop souvent prise en défaut ces quelques dernières années, ne permettait plus de répondre aux demandes des familles dans des délais raisonnables.

Grâce à l'engagement de notre Commune dans l'intercommunale Neomansio, qui gère à présent les Centres funéraires de Liège et Welkenraedt, cette affirmation appartient au passé et peut désormais se conjuguer à l'imparfait.

L'idée d'un crématorium dans l'Est de la province a germé en 2002 déjà.

Motivés par le constat du recours de plus en plus fréquent à la crémation comme mode de sépulture et soucieux d'un service public à offrir aux citoyens de l'endroit, les dirigeants de l'époque ont choisi Welkenraedt pour y implanter le second crématorium de la province.

Le choix du terrain s'est rapidement imposé : idéalement situé dans un écrin de verdure, niché au creux d'une nature intacte et préservée, l'ancien site d'extraction de la briqueterie de Welkenraedt présentait des atouts non négligeables pour apporter sérénité et apaisement aux personnes amenées à le fréquenter.

Nous ne reviendrons plus sur les éléments parfaitement naturels mais néanmoins grandement perturbateurs (orchidées sauvages et blaireaux) qui ont contrariés -c'est un euphémisme !- le planning originel des travaux.

Cette belle nature vivante, en s'imposant si impérieusement, a conduit maître d'ouvrage et auteur de projet à modifier l'implantation initialement prévue de la construction afin de mieux encore préserver l'endroit.

Ainsi, toutes les zones du site présentant un

intérêt biologique ou botanique particulier ont été sauvegardées et parfaitement intégrées à l'aménagement paysager des abords, confié à un architecte spécialisé en la matière. Certains espaces y sont d'ailleurs réservés au développement exclusif de la flore.

Conçu tel un vaste jardin accessible au public, le domaine dédié à la mémoire des défunts est constitué d'un parc mémoriel comprenant trois espaces de columbariums, des pelouses d'inhumation des urnes et de dispersion des cendres ainsi que du nouveau cimetière de la commune de Welkenraedt.

L'architecture du bâtiment s'intègre elle aussi parfaitement au paysage : la silhouette est légère et semble flotter un peu au-dessus du sol tandis qu'une imposante tour s'élance hardiment à la conquête de l'infini. Elle éclairera, par la lumière zénithale qu'elle prodigue, la plus petite des deux salles de cérémonie.

Le profil de la toiture déposée tout en douceur sur les murs vêtus d'ocre clair figure le relief naturel du sol.

Cette couverture ondulante, lestée d'un substrat végétal favorable au développement d'une flore indigène persistante, assure la continuité visuelle du paysage.

Les équipements techniques

Doté de deux unités de crémation carrossées de blanc et équipées chacune d'une ligne de traitement des fumées afin de respecter strictement les normes décrétales de la Région wallonne en matière de rejet des effluents atmosphériques, le crématorium dispose également d'un système de valorisation de la chaleur qui participe au chauffage des bâtiments tout en permettant de réaliser de substantielles économies d'énergie.

Si le dernier hommage au défunt constitue le moment le plus pénible il est surtout le plus important des funérailles : il est indispensable au travail de deuil.

Pour offrir aux familles endeuillées la possibilité de personnaliser au maximum cette cérémonie, des moyens modernes ont été mis en place dans les deux salles de cérémonies qui s'articulent autour du grand hall d'entrée. Tout comme à Liège, chacun pourra établir sa programmation musicale.

Les salles de cérémonie sont pourvues d'équipements audio-visuels de très grande

qualité. L'ensemble des commandes s'effectue à l'aide d'un petit écran tactile local et discret, ce qui permet à nos agents d'accueil de rester durant toute la cérémonie en compagnie de la famille du défunt.

Des écrans larges sont également disposés dans ces salles : un diaporama retraçant les événements de la vie du défunt pourra y être diffusé, une seule photo en image fixe ou tout plus simplement encore, laisser se dérouler tout au long du dernier hommage, un enchaînement de vues apaisantes issu de la photothèque.

Pour faciliter l'intelligibilité des personnes malentendantes, les premiers rangs de nos deux salles de cérémonies sont équipés d'une boucle d'induction, dispositif qui permet d'améliorer grandement l'audition.

Enfin, les familles qui le souhaitent pourront emporter l'enregistrement complet de la cérémonie d'adieu à leur disparu. Des caméras judicieusement placées dans les salles filment ces instants ultimes. Le DVD peut ainsi être gravé et remis aux proches.

Tout a été conçu, pensé pour apporter le plus grand confort -mot sans doute impropre dans les circonstances qui conduisent ceux qui se rendent en ces lieux- et en tout cas, sérénité et apaisement.

Les portes du deuxième crématorium de la province de Liège seront largement ouvertes lors de la « **Journée Découverte Entreprises** » qui se déroulera le dimanche 7 octobre prochain.

L'occasion pour chacun de se rendre compte de l'harmonie dégagée par cette magnifique réalisation. Bien sûr, l'ensemble du personnel vous y attend nombreux !



Une des thématiques principales du projet EDUdora cible « l'obésité ».

Nous connaissons tous l'explosion de ce phénomène. Les chiffres sont sans appel avec dans nos régions, une personne sur deux en situation de surpoids voire d'obésité.

Les conseils, sans cesse répéter par les professionnels de la santé, de bonne hygiène alimentaire et d'activité physique, ne semblent pas permettre la prévention de cette pathologie. Les multiples facettes de l'obésité rendent complexe sa prise en charge, laissant soignants et soignés bien souvent démunis. Face à ce constat unanimement partagé, EDUdora souhaite aller à la rencontre des personnes en surpoids et obèses et leur donner la parole. Profitant de la journée nationale de l'obésité du 26 mai, une enquête est lancée afin de mieux comprendre le vécu et les besoins de ces patients.

CONCRETEMENT QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR NOUS AIDER DANS CE PROJET ?

Qui est concerné ? : les adultes de plus de 18 ans en surpoids ou obèses.

Participer à l'enquête grâce à un questionnaire directement accessible en ligne :

www.monavisadupoids.eu ou en version papier sur simple demande (envoi tout frais payé).

Plus la participation sera large et plus la parole des personnes consultées aura du poids.

Pour toute information complémentaire, N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :

Benoit PETRE
Téléphone : 04/366 25 05
benoit.petre@ulg.ac.be



Sports & loisirs à Nandrin!

Aïkido

Club « La Spirale »

(à partir de 7 ans)

DOJO : Budo-Ryu

Fond de Bêche, 19 - 4550 Nandrin

Enfants (dès 7 ans)

MARDI: 18h00-19h00 ; JEUDI: 17h30-18h30

Adultes (dès 14 ans)

MARDI: 18h00-20h00 ; JEUDI: 17h30-19h30

Contact :

Jacques MAINIL 0472/23.55.92

Courriel : Christiane DUCHESNES

cduchesnes@hotmail.com

Site internet : <http://www.budoryu.net>

Badminton

de type récréatif pour séniors.

Horaires : tous les lundis, mercredis et vendredis de 12h30 à 13h45.

Contact :

VAN HEDE Juan

10, rue de la chapelle - 4550 NANDRIN

085/51.20.54 GSM : 0474/34.99.80

Cyclo Conduze Nandrin

Les sorties ont lieu le mardi à 18h pour le groupe A et le mercredi à 18 h pour le groupe B (+/- 35 km) ainsi que le samedi à 14 h pour les deux groupes (+/-70 km), le lieu de départ est situé sur la place de Nandrin

Contact :

04/336.04.38

charlesuze@skynet.be

086/34.42.07

g.tirtiaux@skynet.be

Danse, Football, Natation

(à partir de 4 ans)

ASBL FAMILLE SPORT ET CULTURE

Sous le patronage de la Ligue des Familles

Contact :

0497/79.00.37

nodu@hotmail.com



Gym

Enfants de 3 à 4.5 ans

(2.5 ans si essais positifs)

- Psychomotricité et, gymnastique de base adresse, audace, expression, rythme...
- construction d'un schéma corporel tonique,
- coordination dynamique générale, jeux associatifs ...

Le mercredi de 16h45 à 17h45

Enfants de 5 à 8 ans

- Gymnastique de base, gymnastique sportive
- Stimulation dynamique du schéma corporel, renforcement de la musculature et de la posture
- Gestion de l'endurance, de la souplesse, ...

Le mercredi de 17h45 à 18h45

Contact :

085/51.14.95 - 0495/16.93.88

Vincenthenquet93@hotmail.com

KAEROBIC

Le Kaérobic est un mélange de karaté et d'aérobic pour développer souplesse, condition physique et musculature, le tout dans une ambiance ludique et en musique.



Les cours de Kaérobic sont réservés à un public exclusivement féminin âgé de 12 à 65 ans.

Pas besoin de pré-requis, les cours sont tous niveaux et chacune fait à son rythme et selon ses capacités.

Kaérobic à Nandrin et Villers-Le-Temple : Nandrin

Salle Budo Ryu

19, Rue Fond de Bêche à 4550 Nandrin

Horaire :

Lundis 20h - 21h15

Villers-Le-Temple

Espace des Templiers

4, Rue Pierco à 4550 Villers-le-Temple

Horaire :

Mercredis 20h - 21h15

Abonnements :

Par an, par trimestre, par carte de 10 leçons.

Infos et inscriptions :

Inscription préalable vivement conseillée.

www.kaerobic.com

0476/43.98.41

info@kaerobic.com



Kick Power Training

Vous recherchez un sport complet qui vous permet de vous défouler, de vous remuscler, d'éliminer un maximum de graisse et de stress, nous pouvons vous apporter cela au Kick Power Training.

Un travail cardiovasculaire qui vous permet de retrouver votre condition physique. Grâce aux combinaisons de mouvements associés aux Arts Martiaux et au Fitness. Travail aérobic à votre propre rythme sans aucun contact, les séances se terminent par une série d'abdos fessiers et vous permet de réaliser vos objectifs. Les cours débutent dès 12 ans, il n'y a pas d'âge limite.

Une équipe de professionnels s'occupe de vous et vous permet d'arriver à la hauteur de vos ambitions.

Le Dragon Team donne des cours de Kick Power Training, Zumba Fitness et Karaté, 30 années d'expérience ça compte.

A l'espace des Templiers

Villers le Temple

Abdos, fessiers, cardio

0476/94.37.01



Rester en Forme

L'activité physique à partir de 40, 50 ans et après 60 ans

stimule notre qualité de vie : nous restons en meilleure santé, ressentons plus de bien-être tant physique que mental et nous gardons de la vitalité chaque jour.

Rester en Forme propose des séances d'activités physiques ou sportives

- adaptées à votre niveau

- encadrées par un professionnel attentif

- dans une ambiance décontractée, en journée et en avant soirée !

Goûtez au plaisir du mouvement ...

Venez nous rejoindre à Nandrin !

le vendredi 14h00 : marche nordique

le jeudi 15h45 : étirements et souplesse

le lundi 9h30 : gym douce et posturale

le lundi 11h00 : badminton

Ensemble, bougeons pour rester en forme !

Contact :

www.resterenforme.be

Olivier HENRY 0486 / 80.67.64

Arts du cirque



Reprise de l'atelier cirque le 26 septembre 2012! Depuis plus de deux ans, certains privilégiés de 4-12 ans ont le plaisir de s'initier aux Arts du Cirque à l'Espace des Templiers de Villers-le-Temple. Cette année, le cours prendra l'aspect d'un atelier créatif où les qualités de chaque enfant seront au service de diverses créations spectaculaires. *

*Par le jeu et des exercices variés, les enfants découvriront et s'approprient diverses techniques circassiennes (jonglerie, équilibre, théâtre,...). Ils évolueront aussi vers un spectacle de fin d'année haut en émotions et couleurs! *

*Vu le succès des années précédentes, Mathieu et moi-même nous réjouissons d'accueillir vos enfants le mercredi après-midi entre 13h30 et 16h30. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'enfants et de leurs âges.

Vous pouvez d'ores et déjà inscrire vos bambins par mail - maxime.lorquet@gmail.com ou par téléphone - 0485/83.07.03. Au plaisir de vous ouvrir les portes de notre cirque! ~~~MaxiMe~~~
- plus d'infos: www.ducirque.be



ECOLE DE LA VOIE
MARTIALE
NANDRIN

BUDO-RYU

Activités:

JU JUTSU
à partir de 12 ans
le vendredi de 19h30
à 21h

TAI CHI CHUAN
le vendredi de 18h30 à

19h30
dojo : fond de bêche, 19
NANDRIN
contact : Christian LONDOT 085512291 &
0476354049 contact@budoryu.net www.
budoryu.net



Le club de céramique de Villers-le-Temple (depuis 1979)

Où : Bâtiment communal, Place Baudouin 1er n°1
Quand : Tous les mercredis de l'année de
19h30 à 22h30

Activités : Les techniques de base du travail de la
terre et le tournage, terre sigillée, émaillage, etc.
Cuissons au four électrique, four à gaz pour le
raku, raku nu, terre sigillée, four papier, etc.

Contact : Huguette LACKMAN, Place Baudouin
1er n°7 à Villers-le-Temple - 085/511 399 ou
0495/497 239



Ateliers Arts au Village



Art au Village, atelier de
peinture, dessin, aqua-
relle, pastel.

Le vendredi
de 18 h 45 à 21 h 30

Saint-Séverin, salle communale, rue Engihoul
Places limitées.

Venez rejoindre une équipe sympa

Renseignements, Yvette tél : 04.371.55.11
après 17 heures

e-mail : ettevygy@base.be

Visitez notre blog :
<http://artauvillage.skynetblogs.be/>

*Avec l'aide et le soutien de l'administration
communale de Nandrin*

Les ateliers d'Arts Plastiques invitent

Toute personne âgée de plus de 14 ans, et
désireuse de s'initier ou de se perfectionner
au dessin ou à la peinture artisanale, peut se
joindre à nous dans une ambiance très convi-
viale, et passer quelques heures agréables,
avec deux professeurs diplômés et très ex-
périmentés, tous les samedis après-midi de
l'année scolaire, de 14 à 17 heures, dans les
locaux de l'ancienne école communale, près
de la bibliothèque.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous
adresser à Mme Blavier - Giet au 085/51 11 57
ou à M. Locht au 085/51 35 46

La société horticole de Nandrin

**est à votre disposition pour répondre à
vos questions concernant votre jardin,
vos arbres fruitiers, vos parterres de
fleurs.**

**Elle organise des conférences qui se
donnent à l'école Saint-Martin rue Rolée.**

Contact : Yvon LECERF El Rowe 25A
4550 Nandrin
04 3712829 - 0472 339775
lecerfyvon@skynet.be
yvonlecerf@gmail.com

**19/10 M. BRASSEUR : Questions
- réponses**

**16/11 M. SANSDRAP : Comment amé-
liorer la productivité tant au potager
que dans nos parterres.**

11/12 Goûter de Saint-Nicolas



À PARTIR DU 11 SEPTEMBRE À 19 HEURES

Programme de mise en condition physique par la course à pied

« **Objectif santé et convivialité** »

En collaboration avec l'ASBL Sports et Santé, le service des sports de la commune de Nandrin et le magazine Zatopek

2 niveaux :

débutant niveau 1 : de 0 à 5kms

débutant niveau 2 : de 5 à 10kms

(àpd de 18 ans)

Durée : 3 mois

3 séances par semaine dont 2 encadrées par moniteur les mardis et jeudis.

Lieu : Espace des Templiers
rue J. Pierco, 4 à Villers le Temple

Prix : seulement 25€ pour le cycle complet.

Informations et inscriptions :

Administration communale de Nandrin, Place Ovide Musin, 1 à 4550 Nandrin
085/51.94.78 - administration@nandrin.be

Paiement :

uniquement sur le compte
BE10 3400 3121 1204
en communication :
JCPMF + nom, prénom.

Seules les inscriptions en ordre de paiement seront prises en compte.

Apprenez les langues
gratuitement grâce
à la Wallonie sur
www.wallangues.be



Apprenez où vous voulez et quand vous voulez, par internet,
le néerlandais, l'anglais, l'allemand et le français.

Comment s'inscrire ?

1. Allez sur www.wallangues.be et cliquez sur inscription
2. Complétez vos coordonnées et choisissez un mot de passe
3. Cliquez sur le lien d'activation reçu par mail
4. Connectez-vous et commencez votre cours.

Besoin d'aide ?

Le Wallangues Tour passe près de chez vous.



Infos et dates sur
www.wallangues.be

Wallangues Tour

**Centre d'esthétique
Solarium
Point Beauté**
Christiane Filsion - Marcolty

Centre d'esthétique et d'amincissement.

- Epilation définitive :
laser diode light sheer
- Solarium
- Centre Quality Label Power Plate
- VIP CHROMO System
- Nouveau DEBUSSY :
lampes de 100 watts : 2x plus efficaces

MARIA GALLAND
MG

80, Rue de la Croix-André • 4550 Nandrin
Tél. 04 371 28 36 • www.pointbeaute.com • Gsm 0476 98 53 13

Agenda

Octobre	
4	Bibliobus
6	et 7 Festival des chorales ELAN VOCAL (Espace des Templiers)
8	Bibliobus
14	Elections communales et provinciales
18	Bibliobus
20	Remise des primes de naissance à Saint-Séverin
20	Collecte de jouets dans les recyparcs
22	Bibliobus
26	Fête d'Halloween (A.P.E.C.V.) à l'Espace des Templiers
27	Goûter des pensionnés de Villers-le-Temple à Saint-Séverin
Novembre	
1	Fermeture de l'Administration communale (Toussaint)
1	Fermeture recyparcs
2	Fermeture de l'Administration communale
2	et 3 Rallye du Condruz
3	Souper cyclo Condruze Nandrin à Saint-Séverin
9	et 10 Manifestations patriotiques
10	Bourse d'automne CPAS à Saint-Séverin
12	Bibliobus
15	Fermeture de l'Administration communale (Fête du Roi)
16	Fermeture de l'Administration communale
16	au 18 2 ^e Salon du Vin et de la Gastronomie à Saint-Séverin
17	Souper de l'école de Villers-le-Temple (Espace des Templiers)
26	Bibliobus
Décembre	
6	Bibliobus
8	Marché de Noël Villers-le-Temple
8	Dîner des pensionnés de Villers à Saint-Séverin
9	Accueil nouveaux habitants
10	Bibliobus
11	Goûter de Saint-Nicolas - la société horticole de Nandrin
20	et 24 Bibliobus
25	et 26 Fermeture de l'Administration communale
25	et 31 Fermeture recyparcs
29	Père Noël et spectacle pour enfants - Les Amis de la Romane à Saint-Séverin

« 40^{ème} anniversaire du Royal Elan Fondation Christian Blavier »

Les samedi 5 et dimanche 6 mai 2012, à l'occasion de ce 40^{ème} anniversaire, l'Administration communale de Nandrin a rendu hommage au créateur du Royal Elan Fondation Christian Blavier, **Monsieur Victor BLAVIER**.

Sa Présidente, Madame Marie BLAVIER, ainsi que tous les membres du Comité ont pu ainsi apprécier et se rendre compte à quel point « la culture » à Nandrin a reçu un important soutien tout au long de ces dernières années.

Lors de ces deux journées, le musée communal de la Vie Rural Condruze a ouvert ses portes, les œuvres réalisées par les membres des ateliers

d'Arts plastiques ont été exposées à la salle communale de Saint-Séverin, et un concert de la chorale « Elan Vocal » a été organisé à l'Eglise romane de Saint-Séverin ; ces trois manifestations ont rencontré un vif succès. Les différents partenaires de ces journées ont honoré la Fondation par leur investissement collectif et individuel.

MERCI à Madame la Présidente pour la mise en lumière de ce moment de culture et de convivialité.



1^{er} Festival de chorales à Nandrin



Grande première dans la commune de Nandrin :

Les samedi 6 et dimanche 7 octobre se déroulera le 1^{er} Festival de chorales organisé par l'Elan Vocal de Nandrin et la Fédération Musicale de Liège.

Durant ces deux journées, au Centre sportif de Villers-le-Temple, se relayeront 8 des plus prestigieuses chorales de la Province ainsi que l'Harmonie «Concorde Saint-Martin»

Elles vous proposeront des concerts d'une exceptionnelle qualité musicale ainsi qu'un répertoire des plus variés.

Un bar avec restauration sera disponible tout au long de ces deux jours entre 14h30 et 18h ; votre visite sera pour nous un gage de réussite pour notre première organisation !

P.A.F. : 5€ - gratuit pour les étudiants.

Samedi 06 octobre

- 14 h 30 L'Elan Vocal de Nandrin.
- 15 h 00 La Société Royale de Chant « Les Disciples de Grétry ».
- 15 h 30 La Chorale ERATO.
- 16 h 00 Le Cercle Choral de Tilff.
- 16 h 30 Chorale « Guido d'Arezzo ».
- 17 h 00 Le Choeur des Bengalis de Liège.

Dimanche 07 octobre

- 14 h 30 L'Harmonie « Concorde Saint-Martin ».
- 15 h 30 La Chorale « L'Elan Vocal de Nandrin ».
- 16 h 00 L'Ensemble Magna Vox.
- 16 h 30 Groupe Vocal « Les Voix de l'Amitié ».
- 17 h 00 Cercle Chorale d'Amay.

Pour tout renseignement :

Roland FOLIEZ
04/371.28.64 - 0497/50.15.30

Rue Le Sabot, 11 - 4550 Nandrin
roland.foliez@scarlet.be
www.elanvocal.eu



ACCUEIL PETITE ENFANCE

LES ARSOUILLES

Annick Marchanf - rue de la Gendarmerie, 64
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.38.00
Nathalie Vincent - rue de la Tourette, 14 - 4550
Villers-le-Temple - gsm : 0497.84.64.79.

ACCEUILLANTES CONVENTIONNEES

Garderie des tout-petits : Nandrin - Villers-le-
Temple - Saint-Séverin - Fraineux
M. Dardenne 085.51.26.07
N. Hansenne 085.51.10.12
C. Rulot 085.51.18.58 - F. France 085.51.26.42

AGENCE de VOYAGE

SERVICE VOYAGES - Brasseur Eve
route du Condroz, 204/2 - 4550 NANDRIN
Tél. : 085.31.72.43 - www.servicevoyages.be
eve.nandrin@servicevoyages.be

ANIMAUX

MOULIN BURETTE

rue de Dinant, 11 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.23.14 - Fax : 085.51.27.51
info@burette.be - www.burette.be

BANQUES - ASSURANCES

EMILE JACQUES

Assureur Conseil - route du Condroz, 109
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.30.50
Fax: 085.51.30.67 - ejacques@emilejacques.be

ING - Bureau Bernard Laffut sprl
place Ovide Musin, 13 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.14.50 Fax : 085.51.19.32
laffut.nandrin@ing.be

CBC - Serge Stevart
route du Condroz, 21 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.97.70 Fax : 085.51.97.79
serge-stevart@cbc.be

CENTEA Dynamique Finances
rue de Dinant, 8 - 4550 NANDRIN
Tél: 085.84.69.49 Fax: 085.84.69.15
nandrin@centea.lu

CREDIT AGRICOLE
Micheline Devaux - route du Condroz, 105
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.15.53 Fax:
085.51.26.38 - bureau.devaux@portima.be

BNP PARIBAS FORTIS
Licata Gaetano - rue de Nandrin, 1
4550 NANDRIN - Tél: 085.71.04.90
Fax : 02.228.18.80 - nandrin@fortis.com

BATIMENT

ETS DEC SOL - Francis Dupont
rue du petit Fraineux, 17
4550 NANDRIN FRAINEUX
Tél / Fax : 04.371.90.13 - dec.sol@skynet.be

JP&F BATI sprl - Jean-Paul Schouteden
rue de Clémodeau, 41 - 4550 Villers-le-Temple
Tél / Fax : 085.61.34.71 - www.jpfbati.be
schouteden@hotmail.com - GSM : 0475.69.05.79

BOISSONS - DRINK - LIVRAISON LOCATION CHAPITEAUX & CHATEAUX GONFLABLES

MAX BOISSONS
Carrefour Devillers, 6 - 4560 Clavier
Tél : 086.21.85.11 - info@maxboissons.be
GSM : 0479.53.84.83

BOUCHERIE - CHARCUTERIE

BOUCHERIE DEFGNEE
Raphael Defgne - Rue Godinasse, 2
4550 NANDRIN - Tél: 085.51.13.67
Fax: 04.383.78.01 - raphaeldefgne@skynet.be

BOUCHERIE SAUVAGE

J-F. Sauvage - route du Condroz, 304
4550 NANDRIN - Tél : 04.371.44.44
boucherie.sauvage@gmail.com

BOULANGERIE

BOULANGERIE CROSSET
Le Cannele sprl - route du Condroz, 131/1
4550 Nandrin Fraineux - Tél: 085.51.25.10
www.boulangerie-crosset.be

COIFFURE

COCOON COIFF - Gach Viviane
rue de la Tourette, 38 - 4550 Villers-le-Temple
Gsm: 0486.34.21.09 Fermer le dimanche & mardi

COUPE & COULEUR

Nathalie Moisse - route du Condroz, 113
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.24.88

MARC & YVES PIRLOT
Coiffure Hommes - Route du Condroz, 231
4550 NANDRIN - Tél : 085.82.85.10
Gsm 0475.84.65.95

NUANCE COIFFURE
route du Condroz 131/3 - 4550 NANDRIN
Tél. 085/31.10.25 - www.nuancescoiffure.be -
nuancescoiffure@skynet.be

CUISINE

RAYGEO sprl - G. Gerday
route du Condroz, 308 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.06.09 - Fax : 04.372.14.11 -
raygeocuisine@skynet.be

CADEAUX DECORATION

LA CACHOTTIERE Brigitte Wiame - route
du Condroz, 131/2 - 4550 NANDRIN
Tél: 085/51.19.63 - lacachottiere@hotmail.be

LA TABLE ETC... Rosella Faseli
route du Condroz, 310 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.15.72 - www.latableetc.be
info@latableetc.be

CERTIFICATEUR PEB

BRUXENTRA s.a. - Philippe POLET
Audits énergétiques - Certif. PEB des bâtiments
rue Sur les Communes, 31
4550 Villers-le-Temple - Gsm 0473.30.58.09
Fax: 085.511.217 - philippe@phpolet.com

DISCOTHEQUE

MONASTERE DANCING
Tony Disciascio - route du Condroz, 245
4550 NANDRIN - Tél : 04.371.30.87
www.monastere.be - info@monastere.be

DROGUERIE

MAISON PIVOT-BADOUX
rue de Dinant, 13 - 4550 Nandrin
Tél/Fax: 085.51.12.09

ELECTGROMENAGER

ETS DECHAMPS & FILS
rue de Dinant, 22 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax: 085.51.11.79 - ets.dechamps@skynet.be

ENTRETIEN ESPACE VERT

PASSION JARDIN - Olivier LEDOCK
Abris de jardins, car-ports, garages - Jardins rue
de la Chapelle, 23 - 4550 NANDRIN
Tel. 0476.43.04.84 - passionjardin@gmx.com -
www.passionjardin-abris.be

PASTURE Sébastien
Place Ovide Musin 13/2 - 4550 NANDRIN
gsm: 0474.51.52.31 - sebastiastature@hotmail.com

ESTHETIQUE

POINT BEAUTE - Ch. Marcotty
Croix André, 80 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.371.28.36 - gsm : 0476.98.53.13
www.pointbeaute.com

FLEURISTE

GARDENIA - Pépinières - Art floral
route du Condroz, 277 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.23.16.00 - Fax : 085.23.60.65
www.gardeniaplants.be - gardenia@live.be

LI P'TIT BUSQUET - Myriame Ernest
rue de la Gendarmerie, 45 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.24.64 - fa512518@skynet.be

GARAGE

GARAGE Laurent VAESSEN
rue Sylvain Gouverneur, 7 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax : 085.51.12.19
laurentvaessen@skynet.be

FG AUTO PIECES

route du Condroz, 7 - 4550 NANDRIN
nandrin@fgautopieces.be
Tél : 085.51.18.23 Fax : 085.51.25.18

GEOMETRE EXPERT

DONNE Gérald
rue Petit Seny, 1 - 4557 TINLOT
GSM : 0497.20.38.29 - gerald.donne@skynet.be
www.gerald-donne.be

QUOIBION Nicolas

route du Condroz, 402 - 4550 NANDRIN
Fax : 04.371.45.62 - GSM : 0479.98.14.42
nquoibion@skynet.be

HABILLEMENT

LA DIFFERENCE S.A.
route du Condroz, 402 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.371.40.76 - s.quoibion@ladifference.biz
www.ladifference.biz

IMAGERIE INFRAROUGE

THERMIX

rue de La Vaux, 15 - 4550 Nandrin
Tél. 04.330.99.36 - Gsm 0473.60.62.22
info@thermix.be - www.thermix.be

IMPRIMERIE

IMPRESSION sprl
avenue des alouettes, 10 - 4121 Neupré
Tél : 04.372.05.05 - GSM : 0478.92.07.07

INFORMATIQUE

ACTIVE UP - Conception de logiciels
Mengal Pierre - rue Haie Monseu, 3
4550 NANDRIN - Tél : 085.25.20.17
Fax : 085.25.20.18 - GSM : 0496.23.26.26
www.activeup.com

BOBERLIN - BENJAMIN BOBON
Services informatiques
1, rue du Tige - 4557 Tinlot
Tél : 085/512.203 - Gsm : 0475/694.232
contact@boberlin.be - www.boberlin.be

LA BULLE INFORMATIQUE

route du Condroz, 138 - 4121 Neupré
Tél : 04.371.37.22 Fax : 04.371.53.80
www.labulle.be - info@labulle.be

JARDIN - PLANTES - ARBRES

EVELETTE GARDEN

Tondeuse - Matériel de jardin - Serre
Bruno & Marc Evelette -rue de Nandrin, 7
4550 NANDRIN - Tél : 085.51.14.33
Fax : 085.51.27.37 - www.evelettegarden.be

JOUETS - JEUX

SPIRALES - Liliane Veuchelen
rue de Dinant, 3 - 4550 NANDRIN
Tél. 085.82.83.03 - www.spirales.be
info@spirales.be - veuchelen@hotmail.com

LIBRAIRIE PAPERIE CARTERIE

LIBRAIRIE Fr. et P. NOËL
rue de Dinant, 6 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.12.22

LINGE

COMPTOIR DU LINGE
Julie Dumont - rue du Condroz, 320/4
4550 NANDRIN - Tél : 04.365.86.81
juliedumont@tiscali.be

LOCATION DE MATERIEL

HENROTAY Robert
Location et vente de matériel horeca
sonorisation light - rue de Saint-Jean-Sart, 55
4557 Outrelouxhe - GSM : 0477.90.92.80

MAISON DE REPOS

JOUR DE MAI - Christine Ruelle
Route du Condroz, 331 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.371.30.78 - Fax : 04.371.48.38
jourdemail@skynet.be

MAZOUT

MAZOUT PREVOT
Rue de Nandrin, 3 - 4550 NANDRIN - Tél : 085.51.22.23
Fax : 085.51.11.06 - www.mazout-prevot.be
richard.prevot@wanadoo.be

MENUISERIE

Menuiserie Michel DAULNE & fils - rue du Bosquet, 32 - 4550 Saint-Séverin
Tél/Fax : 04.371.27.76 - info@menuiserie-daulne.be
www.menuiserie-daulne.be

MENUISERIE LUIGI - Luigi Lorenzoni
rue des roses, 5 - 4550 Saint-Séverin
Tél/Fax: 04.371.41.03 - mluigi@skynet.be

MEUBLE

AMBIANCE PLACARD
route du Condroz, 410 - 4550 NANDRIN
Tél: 04.384.42.62 - www.ambianceplacard.net
belcuisine@skynet.be

OPTICIEN

OPTIQUE DESIGN - Claude Schyns - route
du Condroz, 127/1 - 4550 NANDRIN-FRAINEUX
Tél / Fax : 085.51.35.05

PEINTURE

COLLIN Jean-Luc
rue La Basse, 16 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.20.03 - Fax : 085.51.41.61

FORT Gianni
rue Sylvain Gouverneur, 35 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax : 085.82.88.32

PHARMACIE

PHARMACIE BAECKEN
route du Condroz, 207 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.12.75

PHARMACIE CLOUX
rue Mannehay, 3 - 4550 Villers-le-Temple
Tél : 085.51.14.45 - mp.cloux@skynet.be

PHARMACIE LION
Place Musin, 5 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.11.78 - phcie.lion@pharmasoft.be

PHOTOGRAPHIE

PHOTO-NANDRIN - P. et F. Dujardin
route du Condroz, 127 - 4550 NANDRIN-FRAINEUX
Tél : 085.51.35.78 Fax : 085.51.30.78

PLOMBERIE

PEETERS PATRICK
rue des Trihettes, 8 - 4550 SAINT-SEVERIN
Tél/Fax : 085.51.13.84

POELERIE QUINCAILLERIE GAZ

EHLEN-BOURGUIGNON
rue de Nandrin, 2 - - 4550 NANDRIN
Tél: 085.51.11.69 Fax: 085.51.33.50 - contact@ehlen.be

SERVICE ENTREPRISE - HOLDING

XL GROUP

La Petite Vaux, 13 - 4550 NANDRIN - Tél : 04.361.15.55
Fax : 04.263.18.76 - xl.group@skynet.be

STATION SERVICE

TOTAL RICHARD PREVOT

rue de Nandrin, 3 - 4550 NANDRIN
Tél : 085.51.22.23 Fax : 085.51.11.06
richard.prevot@wanadoo.be

TEXACO - Lodoli Cindy
route du Condroz, 25 - 4550 NANDRIN
Tél : 085/23.24.49 - Fax : 085/ 31.34.48

SUPERMARCHE

INTERMARCHE - D. & L. Barthelemy
route du condroz, 318 - 4550 NANDRIN
Tél. 04.372.90.76 - econan@skynet.be

PROXY DELHAIZE - Didier Dessart
route du Condroz, 243 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.372.09.85 - Fax 04.371.35.48
proxy.nandrin@skynet.be

SYNDIC DE COPROPRIETE

C.K. GESTION

rue de Manesse, 6 - 4550 Villers-le-Temple
Tel: 085 84 50 84. - Gsm: 0475 46 58 92
FAX: 085 84 45 84 - www.ckgestion.be
ckg@ckgestion.be

TITRES SERVICES

ACTIV'SERVICES Damiot Caroline
route du Condroz, 129/1 - 4550 NANDRIN
Tél. 085.25.24.55 - info@acticservices.be
www.activservices.be

DOMESTIC SERVICES

route du Condroz, 320/5 - 4550 NANDRIN
Tél : 04.367.37.58 - Fax : 04.367.37.65
angele.dantinne@domestic-service.be

TRAITEUR

LA CUISINE DE MEURISSE

Route du Condroz, 311 - 4550 NANDRIN
Tél/Fax : 04.222.32.22 - Gsm : 0495.32.32.22
www.lacuisinedemeurisse.be
info@lacuisinedemeurisse.be

SAVEURS & TRADITIONS

Philippe Bomersomme - route du Condroz, 129/2 -
4550 NANDRIN - Tél/Fax : 085.23.24.64

VEHICULES ELECTRIQUES

VHELEC sprl - J.HALLEUX & FILS
rue Saint-Jean-Sart, 24 - 4557 OUTRLOUXHE
GSM : 0475.92.54.65 - Fax :085.41.10.13
www.vehicule-electrique.be



Piétons et automobilistes, inscrivez-vous au COVOIT'STOP !

Initié il y a un an par la commune de Sprimont, Covoit'Stop est un système visant à favoriser l'auto-stop de proximité. Il est fondé sur un réseau d'arrêts privilégiés pour pratiquer l'auto-stop et est organisé via une inscription préalable des membres - piétons et automobilistes - auprès de leur Administration communale.

Séduites par ce système, les entités de l'Ourthe-Vesdre-Amblève-Condruz se sont lancées dans l'aventure avec l'appui du Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA) et du GAL Pays des Condruses. En mai 2012, Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont et Stoumont ont rejoint le projet et ce mois de septembre saluera l'entrée des communes d'Esneux, Trooz, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Tinlot, Nandrin et Anthignes. Sur la Commune de Nandrin, une quinzaine d'arrêts seront déployés dans les villages de Saint-Severin, Villers le temple, Nandrin et Fraineux.

Primé au prix Belge de l'Energie et de l'Environnement en juin 2012, Covoit'stop a reçu le prix Ethias Premium Award.

Cinq bonnes raisons de devenir Covoit'stoppeur :

- Plus organisé que l'auto-stop traditionnel : les membres sont enregistrés et peuvent envoyer un sms au 0475/54.12.32 pour signaler l'identité de la personne avec qui ils « covoit'stoppent ».
- Plus de flexibilité : le bus ou le train ne va pas plus loin ? L'horaire n'est pas adapté à votre activité ? Covoit'stop peut être un complément aux transports en commun.
- Plus de contacts : pourquoi faire le voyage seul alors que c'est l'occasion de rencontrer ses voisins ?
- Un plus pour l'environnement : partager sa voiture, c'est réduire son empreinte écologique !
- Un système gratuit : l'inscription est gratuite alors pourquoi ne pas franchir le pas ?

Intéressé ? Rendez-vous dans votre Administration communale ou sur www.covoitstop.be



Un réseau transcommunal de mobilité douce pour notre commune avec d'autres communes voisines.

Les Communes de Marchin, Modave et Nandrin ont été retenues comme communes pilotes pour l'élaboration d'un réseau transcommunal de mobilité douce utilisant au maximum des sentiers et chemins vicinaux existants. Ce réseau devrait permettre à terme des liaisons douces et sécurisées pour les piétons et vélos au sein des villages et entre les villages des 3 communes. Une convention sera bientôt signée en ce sens par notre Commune.

Ce projet est soutenu par la Wallonie (subvention à 70% pour les études et matérialisation du réseau). Il sera

réalisé par Sentiers.

be avec l'aide du GAL Pays des Condruses et des trois Communes concernées.

De plus amples informations se trouvent sur le site www.sentiers.be

Après un état des lieux de l'ensemble des cartes

disponibles, un inventaire de terrain devra être réalisé pour connaître l'état des chemins et sentiers. Cet inventaire nécessitera la participation de volontaires locaux bénévoles. Les inventaires existants serviront bien sûr de base de travail.

Après cette étape d'inventaire, Sentiers.be proposera le tracé d'un réseau reliant les villages et hameaux entre eux ainsi que les pôles d'activités et réseaux de transport en commun. Ce réseau de mobilité douce sera ensuite remis en état par les services communaux en commençant par les liaisons les plus pertinentes. Finalement, le réseau sera balisé.

Si le cœur vous en dit, faites-nous part dès maintenant de votre volonté de participer à l'inventaire de terrain. Une séance d'information sera organisée dans les mois à venir.

Pour marquer votre intérêt dans la démarche, vous pouvez contacter Monsieur Jean-François HUSQUINET au 085/51.94.80 (ou le GAL Pays des Condruses au 085/27 46 12 ou 16).

Pour plus d'informations sur d'autres alternatives à la voiture : Consultez le site du GAL : www.galcondruses.be

NANDRIN 7/10



Les Parcours

15-25-35-45 kms

Pour s'y rendre

Stade de football du Péry
rue du Péry à 4550 Fraineux (Nandrin)

Les commodités

Bike wash, Vestiaires, Douches
Parking vélo gardé et gratuit

Renseignements

Infos : 0477/990.464 ou guy.mottet@skynet.be
Départs de 8 à 12h00 - Prix : 4,5€ / Gratuit - de 12 ans



Nous vous rappelons quelques précisions quant aux collectes des différents types de déchets



Les ordures ménagères

Pour la collecte des ordures ménagères, les conteneurs à puces doivent être mis à rue dès 6h30 (heure à laquelle la collecte débute).

Tous les lundis : Nandrin et la route du Condroz (côté gauche dans le sens Liège/Marche).

Tous les mardis : Saint-Séverin, Villers-le-Temple, Yernée-Fraigneux et toute la route du condroz (côté droit dans le sens Liège/Marche).



Les PMC / papiers et cartons

En ce qui concerne les PMC (sacs bleus), ainsi que les papiers et cartons, les collectes s'effectuent les lundis des semaines paires.

Depuis le 1er janvier 2010, les emballages PMC ne sont plus collectés dans les Recy-parcs, mais uniquement lors du ramassage des sacs bleus!



Les encombrants

4 collectes d'encombrants seront organisées en 2012.

Ces collectes s'effectueront selon certaines conditions :

- **Vous devrez vous inscrire préalablement au 04/240.74.74, et ce une semaine avant la date de la collecte;**
- **Le coût de la collecte : 13€ pour le passage du camion et 16€ par mètre cube déposé;**
- **Deux inscriptions maximum par an;**
- **Maximum deux mètres cubes par ramassage.**

Ordonnance de police administrative générale concernant la collecte des déchets provenant de l'activité usuelle des ménages et des déchets assimilés à des déchets ménagers

Modalités de collecte des déchets ménagers et des déchets ménagers assimilés :

• 1er. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés sont déposés dans les récipients de collecte réglementaires devant l'immeuble d'où ils proviennent, au jour fixé par le collège communal et au plus tôt la veille à 19h00. Les collectes pouvant débiter dans certains quartiers dès 6h30 du matin, tout usager prend ses dispositions afin que les déchets soient sortis à temps. L'usager prend également toutes les précautions de rigueur compte tenu des circonstances et prévisions météorologiques.

• 2. Les récipients de collecte sont placés en bord de chaussée, contre la façade ou contre l'alignement, à l'entrée des voies inaccessibles aux véhicules de collecte ou des chemins privés. Ils ne peuvent en aucun cas gêner ou entraver la circulation des usagers de la voie publique et doivent être parfaitement visibles de la rue.

Le dépôt ne peut se faire ni devant la maison ou la propriété voisine, ni au pied des arbres d'alignement, ni autour du mobilier urbain.

• 3. Au cas où une voirie publique de par son état ou suite à une circonstance particulière ne serait pas accessible aux véhicules de collecte à l'heure habituelle de passage, le Bourgmestre peut :

obliger les riverains à placer leurs récipients de collecte dans une autre rue ou à un coin de rue accessible le plus proche de leur habitation ; obliger l'entreprise responsable de travaux à placer les récipients de collecte dans une autre rue ou à un coin de rue accessible le plus proche du chantier concerné.

• 4. Les modalités de collectes (rythme, lieux, horaires, etc.) sont communiquées annuellement à la population sous forme d'un dépliant, d'un calendrier ou sous toute autre forme que la commune ou le responsable de la gestion des déchets jugerait opportune.

• 5. Il est permis à l'opérateur de collecte de déchets de regrouper les récipients de collecte en divers points sur les trottoirs pour faciliter la prise en charge.

- 6. Les déchets ménagers et les déchets ménagers assimilés présentés d'une manière non conforme aux conditions prévues par la

présente ordonnance ne sont pas enlevés par l'opérateur de collecte de déchets.

• 7. Le cas échéant, les conteneurs doivent être rentrés le jour même de la collecte.

• 8. Après collecte des déchets, l'occupant de l'immeuble dont ils sont issus est tenu de nettoyer la voie publique s'il s'avère que celle-ci a été souillée par leur présence.

• 9. Si pour quelque raison que ce soit (neige, verglas, grève,...), la collecte n'a pas été effectuée le jour fixé, les récipients de collecte et, d'une manière générale, les déchets non collectés doivent être rentrés par les personnes les ayant déposés et ce, le jour même à 20 heures au plus tard.

Dépôt anticipé ou tardif

Un dépôt anticipé ou tardif constitue une infraction à la présente ordonnance. Par dépôt anticipé, on vise le dépôt qui ne respecte pas les modalités d'horaire fixées par la présente ordonnance. Par dépôt tardif, on entend le dépôt qui est réalisé après le passage de l'opérateur de collecte de déchets.

Collectes spécifiques de déchets en porte-à-porte

Objet des collectes spécifiques en porte-à-porte

Le responsable de gestion de déchets peut organiser des collectes sélectives en porte-à-porte de déchets pour les catégories de déchets énumérés à l'article 1, 5° de la présente ordonnance.

Modalités générales de collectes spécifiques en porte-à-porte et présentation des déchets

• 1. Les modalités des collectes (rythme, lieux et horaires...) sont déterminées par le Collège Communal.

• 2. Le calendrier des différentes collectes est communiqué annuellement à la population sous forme d'un dépliant, d'un calendrier ou sous toute autre forme que la commune ou l'organisme de gestion des déchets jugerait opportune.

• 3. Les modalités générales de collectes sélectives sont celles déterminées aux articles 5 et 6 de la présente ordonnance.

Modalités spécifiques pour la collecte des PMC en porte-à-porte

Les PMC triés selon les consignes définies par le responsable de la gestion de ces déchets doivent être placés dans les récipients de collecte mis à la disposition des habitants à l'initiative de ce responsable.

Modalités spécifiques pour la collecte des papiers et cartons en porte-à-porte

Les papiers et cartons triés selon les consignes définies par le responsable de gestion de ces déchets doivent être conditionnés (colis ficelés ou placés dans des boîtes en carton dont les rabats sont refermés ou dans des sacs en papier de maximum 15kg ou tout autre récipient de collecte défini par le responsable de la gestion des déchets) de façon à ne pas se disperser sur la voie publique.



Collecte des pneus dans votre Recyparc !



du mardi 23 au samedi 27 octobre

Afin d'apporter une solution aux personnes qui souhaitent se débarrasser de vieux pneus, Intradel organise, pour la septième année consécutive, une collecte gratuite de pneus usagés. Celle-ci aura lieu du mardi 23 au samedi 27 octobre 2012 dans tous les recyparcs de la zone Intradel. Elle est limitée à 5 pneus par ménage sur présentation de la carte d'accès au recyparc.

Seuls les pneus de voitures de tourisme seront repris (pour autant qu'ils ne dépassent pas 22 pouces pour les voitures, les 4x4, les remorques et les caravanes - 17 pouces pour les camionnettes et véhicules utilitaires - et 21 pouces pour les petits véhicules motorisés). Les pneus de tracteurs, de camions et de vélos ne rentrent pas dans cette catégorie.

En 2011, cette action a permis la collecte de 17.255 pneus usagés, soit une augmentation de 896 par rapport à 2010.



Le saviez-vous ?

En Belgique, le système de financement et de collecte des pneus usés est géré par l'asbl Recytyre. Dans le prix d'achat de nouveaux pneus, le consommateur contribue financièrement à la mise en place d'un système qui garantit la récupération des pneus usés au moyen d'une filière contrôlée de collecte en vue de les recycler.

Recytyre, c'est 86 500 tonnes de pneus usagés collectées en 2011 sur le territoire belge dont 73 000 tonnes sont recyclées et 13 500 valorisées en énergie. Les pneus usagés encore en bon état seront rechapés et revendus sur le marché secondaire ; les pneus hors d'usage seront broyés et réutilisés pour la fabrication de tapis de sol en caoutchouc, de pistes d'athlétisme ou de murs pare-bruits ou encore semés, sous forme de granulats, sur des terrains de football artificiels pour en absorber l'humidité. Le broyat de pneus est également souvent utilisé comme combustible secondaire en cimenteries.

Il y a une dizaine d'années encore, les taux de recyclage et d'incinération étaient de 50 % chacun, aujourd'hui le recyclage atteint 85 % et l'incinération n'est plus que de 15 % ... une aubaine pour notre environnement !

Pour connaître les heures d'ouverture et adresse des recyparcs d'Intradel, surfez sur www.intradel.be

Une initiative de votre Intercommunale de Traitement des Déchets Liégeois



**Vous avez des emplettes à faire ?
Vous devez vous rendre à un entretien d'emploi ou accomplir une formalité administrative ?
Vous souhaitez rendre visite à un proche hospitalisé ou résidant en maison de repos ?
Vous voulez vous rendre au marché ?
Mais vous n'avez pas de moyen de locomotion ...**

TAXI Condruces

Appelez le 085 27 46 10
Permanence téléphonique
les jours ouvrables
9h00 - 16h00

Horaire de transport :
du lundi au vendredi
8h00 - 18h00

Les deux véhicules du service « Taxi Condruces » circulent dans nos villages et permettent de vous déplacer.

Rappel du tarif :

• Trajet individuel : 0,30 € /km /pers (en dessous de 8 km : forfait de 2,40 €)

• Trajet collectif (à partir de 3 personnes) : 0,20 € /km/ pers

• Temps d'attente : 6 € de l'heure (si vous

souhaitez par exemple que notre chauffeur vous accompagne pendant que vous faites vos courses). Le premier ¼ h est offert.

N'hésitez pas à en parler à vos voisins, amis, connaissances, ... à vous regrouper (min 3 pers), vous bénéficiez ainsi d'un tarif plus avantageux (0, 20 €/km / pers)

Renseignements et réservations : 085 27 46 10

Donnons vie à l'eau!

ENQUETE PUBLIQUE

relative aux projets de plans de gestion établis pour les parties wallonnes des quatre districts hydrographiques internationaux

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du 11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be.

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée par votre commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de la personne de contact.

Horaires des permanences :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h;
- le mercredi également de 13h30 à 15h30;
- le jeudi également de 18h à 20h.

Personne de contact dans votre commune : CALLEBAUT Xavier - 085/51 94 99

Une séance de clôture sera organisée le 18 janvier 2013 à 11h.

Donnez-nous votre avis !

* Site des contrats de rivière :

http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.2. (article D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement). Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.



Ca y est, les fêtes de Noël arrivent à grands pas

et, avec elles, les bons repas, les grandes tables et les cadeaux !!!
Pendant ces moments festifs, n'oublions pas de penser à notre planète.

Pour les cadeaux des enfants, rien de tel que de leur offrir des cadeaux durables et respectueux de l'environnement. Pensez à leur offrir des cadeaux :



- élaborés à partir de **matériaux simples et naturels** (bois, coton, laine,...), ne contenant pas de matières nocives et toxiques, tels des vernis, solvants, teintures et colorants,

- ne nécessitant **pas de piles**, seule l'**énergie de l'enfant suffit** à le faire fonctionner : vélo, rollers, jouets mécaniques,...



- **solides**, lavables et **réparables** pour durer longtemps, être explorés, malmenés, partagés puis **transmis pour les plus petits**,

- ne comportant pas d'emballage superflu ou surdimensionné.



N'oublions pas les cadeaux dématérialisés

qui ne produisent pas ou très peu de déchets tels que des places de concert, de cinéma, des bons pour vos magasins préférés, des massages,...

Intradel vous souhaite de bonnes fêtes «éco-sympa»!



Végétation envahissant les supports RESA B.T. et M.T. Elagage des arbres envahissant ses réseaux.

Lors des visites de leurs installations, les agents de RESA constatent de plus en plus la présence de végétations (lierre, glycine, ...) plantées délibérément par des riverains et qui envahissent leurs supports B.T. et M.T. Ces derniers sont des éléments essentiels de leurs réseaux et constituent le point de départ des raccordements énergie et télédistribution.

La végétation présente limite l'accès à leurs installations pour leurs travaux d'entretien et de dépannage et, dans certains cas, réduit fortement l'efficacité de l'éclairage public.

De plus, elle endommage les différents équipements et contribue ainsi à une augmentation des pannes et à une diminution de la fiabilité du réseau.

Dès lors, vous comprendrez que RESA ne peut pas accepter l'utilisation de ses poteaux comme supports pour plantes grimpantes. Dans ce cadre, afin de limiter les incidents ou accidents qui résulteraient de la présence de cette végétation, RESA vous informe qu'il a demandé à ses agents qu'ils coupent directement ces plantes grimpantes, au pied du support, dès qu'ils constatent un problème.

D'autre part, vous n'ignorez pas que les arbres posent souvent de gros problèmes pour la sécurité des réseaux de RESA, aussi nous vous rappelons que dans de nombreux cas, l'élagage est légalement à charge des propriétaires des arbres.

> Grande Collecte Des Jouets



**Le samedi 20
octobre 2012**



LE RÉEMPLOI est un geste en faveur de l'environnement puisqu'il permet de réduire la quantité de déchets à éliminer. En outre, via notre action de ce **20 octobre**, ce réemploi offrira un petit coin de ciel bleu à un enfant de votre entourage, de votre quartier ou encore d'écoles, de mouvements de jeunesse ...

Dans tous les recyParcs !

LES GRENIERS OU PLACARDS REGORGENT D'ANCIENS JOUETS DONT VOUS NE SAVEZ QUE FAIRE ! NE LES JETEZ PLUS À LA POUBELLE !

Ce samedi **20 octobre 2012**, pour la **9ème année consécutive**, Intradel, en collaboration avec la Copidec, invite les enfants et leurs parents à déposer les jouets en bon état et dont ils n'ont plus l'utilité dans un de ses recyparcs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Grâce à votre geste de solidarité, ces jouets connaîtront une deuxième vie puisqu'ils seront remis à divers partenaires (CPAS et autres associations locales à finalité sociale) qui en feront bénéficier les enfants défavorisés (Fêtes de Saint-Nicolas et de Noël, maisons d'accueil, garderies, etc.).

Mais, pour Intradel, c'est également l'occasion de vous rappeler un message très simple : **avant de jeter, pensez au réemploi !**

Lors de l'édition 2011, plus de **10 000 jouets** ont été récoltés rien qu'en province de Liège.

Pour des questions d'hygiène et de respect de l'environnement, il est demandé aux enfants de ne pas apporter de peluches, ni de jeux fonctionnant avec des piles.

Pour connaître les heures d'ouverture et adresse des recyparcs d'Intradel, surfez sur www.intradel.be



Élections communales et provinciales du 14 octobre 2012

Vous n'avez pas reçu votre convocation au 1^{er} octobre 2012 ?

- Contacter le secrétariat général de la Commune, place O. Musin n°1, au 085/51.94.95 ou par courriel : [administration@nandrin.be.](mailto:administration@nandrin.be), tous les matins de 9 à 12 heures.

Qui peut voter ?

- Vous devez être belge ;
- Vous devez avoir 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- Vous devez être inscrit dans les registres de la population de votre commune au plus tard le 31 juillet 2012 ;
- Jouir de vos droits civils et politiques.

Et, pour les élections communales uniquement :

- Les citoyens membres ou non membres de l'union Européenne ayant introduit une demande d'inscription sur le registre des électeurs de la commune de résidence avant le 31 juillet 2012.

Le vote est-il obligatoire ?

- Le vote est secret et obligatoire.

Où et comment voter ?

- Vous devez vous présenter, muni de votre carte d'identité et de votre convocation, entre 8 et 13 heures au bureau de vote.

Adresses des bureaux de vote (celle-ci sera mentionnée sur votre convocation).

- Bureau 1** - Local communal « Philippe »
Rue de Presbytère, 4 - 4550 NANDRIN
- Bureau 2** - Local communal « Sprumont »
Rue du Presbytère, 4 - 4550 NANDRIN
- Bureau 3** - Local communal « Fanfare »
Place Botty, 1/1 - 4550 NANDRIN
- Bureau 4** - Espace des Templiers, salle n°1
Rue J. Pierco, 4 - 4550 NANDRIN (Villers-le-Temple)
- Bureau 5** - Espace des Templiers, salle n°2
Rue J. Pierco, 4 - 4550 NANDRIN (Villers-le-Temple)
- Bureau 6** - Ecole communale
Rue d'Engihoul, 11 - 4550 NANDRIN (Saint-Séverin)

ATTENTION : l'ancien bureau de vote de Fraigneux est transféré à Villers-le-Temple. Les citoyens votant précédemment à l'Espace des Saules devront se rendre désormais à l'Espace des Templiers (bureau 4 ou bureau 5).

Le vote par procuration :

Si, pour l'une ou l'autre raison, vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin alors que vous êtes inscrit comme électeur, vous pouvez mandater par procuration un autre électeur pour voter en votre nom, pour autant que vous justifiez votre impossibilité par un document valable (certificat médical, billet d'avion, etc.). La procuration est rédigée sur un formulaire dont le modèle peut être retiré gratuitement auprès du service au public (population), place O. Musin n°3 à 4550 NANDRIN - Tél. 085/51.94.88.

Le jour du scrutin, le mandataire remet la procuration au président du bureau de vote où vous auriez dû voter et lui présente sa carte d'identité et votre convocation.

Le secrétariat communal sera également ouvert le jour du scrutin, place O. Musin n°1 à 4550 Nandrin, de 8 à 12.30 heures pour toutes questions relatives aux élections.

Comment voter :

Pour voter valablement il faut :

- Soit voter tête de liste;
- Soit voter pour un ou plusieurs candidats d'une même liste.

Si vous cochez en même temps la case en tête de liste et une case à côté d'un candidat de la même liste, votre vote sera considéré comme un vote nominatif et votre vote en tête de liste ne sera pas pris en compte.

